



Etat Civil

Décès

Colette DISSOUS
ép HAUDIQUET



Fermeture du secrétariat de Mairie
Du 30 Octobre au 3 Novembre inclus

Le chiffre du mois

10 000€

Montant maximal de
l'amende encourue en cas
de procédure abusive
(en vigueur depuis le
11 mai 2017)

Journée Nationale

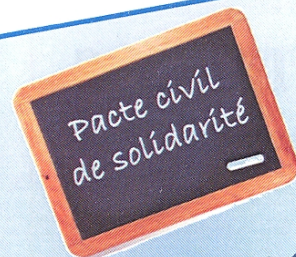
Mercredi 1^{er} Novembre :
Toussaint



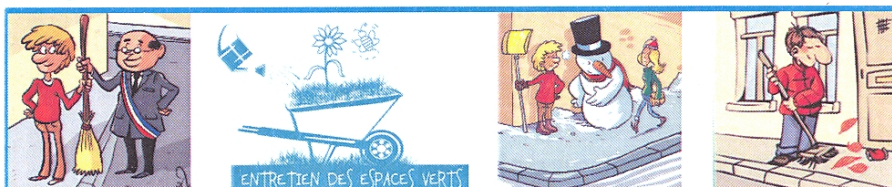
Vendredi 3 Novembre :

Journée de la
GENTILLESSE
3 NOVEMBRE

Samedi 11 Novembre :



**A PARTIR DU 1^{ER}
NOVEMBRE, C'EST
A LA MAIRIE QUE
ÇA SE « PACS »**



La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Neige, verglas, mauvaises herbes, herbes folles sur les trottoirs.

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et que soit assurée une parfaite sécurité, l'entretien des trottoirs ou banquettes, caniveaux (avalaires) incombe à chaque propriétaire ou locataire l'hiver pour la neige et le verglas, en toute saison pour le désherbage, herbes folles, feuilles, fruits, balayer...

ARRETE MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 CONSULTABLE EN MAIRIE

Si vous n'avez pas fait le nécessaire, vous risquez une amende de 38 euros et votre responsabilité de locataire ou propriétaire sera engagée par la victime en cas d'accident.



Le conciliateur,
passage obligé pour
les petits litiges

Quand le litige porte sur moins de 4 000€,
le tribunal d'instance peut refuser de s'en saisir si, au préalable,
vous n'avez pas tenté une conciliation ou une médiation.
Depuis le 1^{er} septembre, certains tribunaux d'instance systématisent le renvoi
de ces affaires vers un conciliateur de justice, assermenté et bénévole.

Brouillard en Novembre, l'hiver sera tendre



Le Samedi 4 Novembre
A 18h30 à Tubersent

Le Dimanche 19 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Messe de Décembre

Le Samedi 11 Novembre
A 18h30 à Etaples Sacré cœur

Le Samedi 25 Novembre
A 18h30 à Frencq

Le Samedi 2 Décembre
A 18h30 à Longvilliers

Messe de Novembre

Le Dimanche 12 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Dimanche 26 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Dimanche 3 Décembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Samedi 18 Novembre
A 18h30 à Lefaux



LES CONTAINERS RAPPEL

CONTAINERS NOIR

Pour les ordures ménagères : Ramassage le JEUDI

CONTAINERS JAUNE

Pour les emballages recyclables : Ramassage le VENDREDI

CONTAINERS VERT

Pour le verre : Ramassage le VENDREDI

**Les containers pourront être déposés
sur la voie publique
au plus tôt à 19h la veille au soir
et devront être retirés le jour de ramassage.**

**Aucun container ne doit être sur la voie publique
en dehors des jours nommés ci-dessus.**



SERVICES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte trimestrielle étant supprimée depuis Janvier 2015, le service d'enlèvement à domicile des encombrants se fait sur simple rendez-vous téléphonique.

N°VERT 0800 009 935

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

*Un rendez-vous vous sera proposé pour l'enlèvement à votre domicile.
Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de
2 à 3m3.*

Privilégiez l'apport direct en déchetterie lorsque vous le pouvez.

La question du mois ?

**« Dois-je obligatoirement faire une
demande de bourse de collège par
Internet ? »**

En principe, oui, mais il existe quelques exceptions. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, la demande de bourse de collège doit être réalisée en ligne. Munis de leurs identifiants fiscaux et de leur avis d'imposition (année N-2), les parents doivent se connecter au portail Scolarité services via France Connect ou le compte Education nationale (ATEN), dès le 1^{er} septembre. La demande peut concerner simultanément plusieurs enfants s'ils sont inscrits dans la même collège public. Les établissements scolaires ont pour consigne d'assister ceux qui ont des difficultés à réaliser leur 1^{er} connexion. Un guide d'accompagnement, ainsi qu'un tutoriel vidéo est également mis à la disposition des parents.

Exceptionnellement, formuler une demande papier doit rester possible. Toutefois, dès lors que les collégiens sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat ou hors contrats habilités par le recteur d'académie à recevoir des boursiers nationaux ou par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), la demande de bourse doit se faire sur format papier. Les parents remplissent alors le cerfa n°51891*03, qu'ils peuvent retirer directement auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.

AVANT
APRÈS

L'ÉGLISE DE LONGVILLIERS

LONGVILLIERS
par Etaples (P.-de-C.)
L'Église
et l'École



... Vue dans



LONGVILLIERS. L'église placée sous le vocable de Saint-Nicolas date de la fin du XV^e siècle. Construit en craie taillée, l'édifice a connu plusieurs restaurations. Ainsi, un des pignons indique 1839. Des agrandissements sont également

intervenues en 1882 et 1887. Une sacristie réalisée en 1864 a remplacé l'ancienne chapelle seigneuriale. La cloche a été refondue en 1902, elle remontait à 1598. Il reste des traces d'un ancien château féodal et du monastère de l'abbaye. ■

la presse...





Le Samedi 4 Novembre
A 18h30 à Tubersent

Le Dimanche 19 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Messe de Décembre

Le Samedi 11 Novembre
A 18h30 à Etaples Sacré cœur

Le Samedi 25 Novembre
A 18h30 à Frencq

Le Samedi 2 Décembre
A 18h30 à Longvilliers

Messe de Novembre

Le Dimanche 12 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Dimanche 26 Novembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Dimanche 3 Décembre
A 10h30 à Etaples St Michel

Le Samedi 18 Novembre
A 18h30 à Lefaux



LES CONTAINERS RAPPEL

CONTAINERS NOIR

Pour les ordures ménagères : Ramassage le JEUDI

CONTAINERS JAUNE

Pour les emballages recyclables : Ramassage le VENDREDI

CONTAINERS VERT

Pour le verre : Ramassage le VENDREDI

**Les containers pourront être déposés
sur la voie publique
au plus tôt à 19h la veille au soir
et devront être retirés le jour de ramassage.**

**Aucun container ne doit être sur la voie publique
en dehors des jours nommés ci-dessus.**



SERVICES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte trimestrielle étant supprimée depuis Janvier 2015, le service d'enlèvement à domicile des encombrants se fait sur simple rendez-vous téléphonique.

N°VERT 0800 009 935

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

*Un rendez-vous vous sera proposé pour l'enlèvement à votre domicile.
Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de
2 à 3m3.*

Privilégiez l'apport direct en déchetterie lorsque vous le pouvez.

La question du mois



**« Dois-je obligatoirement faire une
demande de bourse de collège par
Internet ? »**

En principe, oui, mais il existe quelques exceptions. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, la demande de bourse de collège doit être réalisée en ligne. Munis de leurs identifiants fiscaux et de leur avis d'imposition (année N-2), les parents doivent se connecter au portail Scolarité services via France Connect ou le compte Education nationale (ATEN), dès le 1^{er} septembre. La demande peut concerner simultanément plusieurs enfants s'ils sont inscrits dans la même collège public. Les établissements scolaires ont pour consigne d'assister ceux qui ont des difficultés à réaliser leur 1^{er} connexion. Un guide d'accompagnement, ainsi qu'un tutoriel vidéo est également mis à la disposition des parents.

Exceptionnellement, formuler une demande papier doit rester possible. Toutefois, dès lors que les collégiens sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat ou hors contrats habilités par le recteur d'académie à recevoir des boursiers nationaux ou par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), la demande de bourse doit se faire sur format papier. Les parents remplissent alors le cerfa n°51891*03, qu'ils peuvent retirer directement auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.